



M A I R I E
1 place de la Mairie
86160 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE
☎ 05.49.37.30.91

Courriel : contact@champagne-saint-hilaire.fr
Site internet : www.champagne-saint-hilaire.fr

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le 9 novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Champagné-Saint-Hilaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de M. Gilles BOSSEBOEUF.

Date de convocation : le 4 novembre 2022

Présents : M. Gilles BOSSEBOEUF, Maire, M. Jacky DIDIER, Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON, M. Olivier PIN, Mme Nadine MEMIN-NICOULLAUD, adjoints, MM. Vincent COISCAUD, Mme Sylvie FABA, Mme Gladys SIRE,

Absents excusés : M. Hugo ROUSSEL, Mme Sylvie BAZILLE, M. Vincent BONNIN. M. Thomas LHOMMEAU. M. Éric INGWILLER,

Absents non excusés :

Pouvoirs : Mme Sylvie BAZILLE donne pouvoir à M. Vincent COISCAUD, M. Vincent BONNIN donne pouvoir à Mme Gladys SIRE.

Secrétaire de séance : M. Olivier PIN.

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2022

1. Approbation du procès verbal du 26 octobre 2022

Le compte-rendu est lu et approuvé à l'unanimité par les membres présents du conseil municipal.

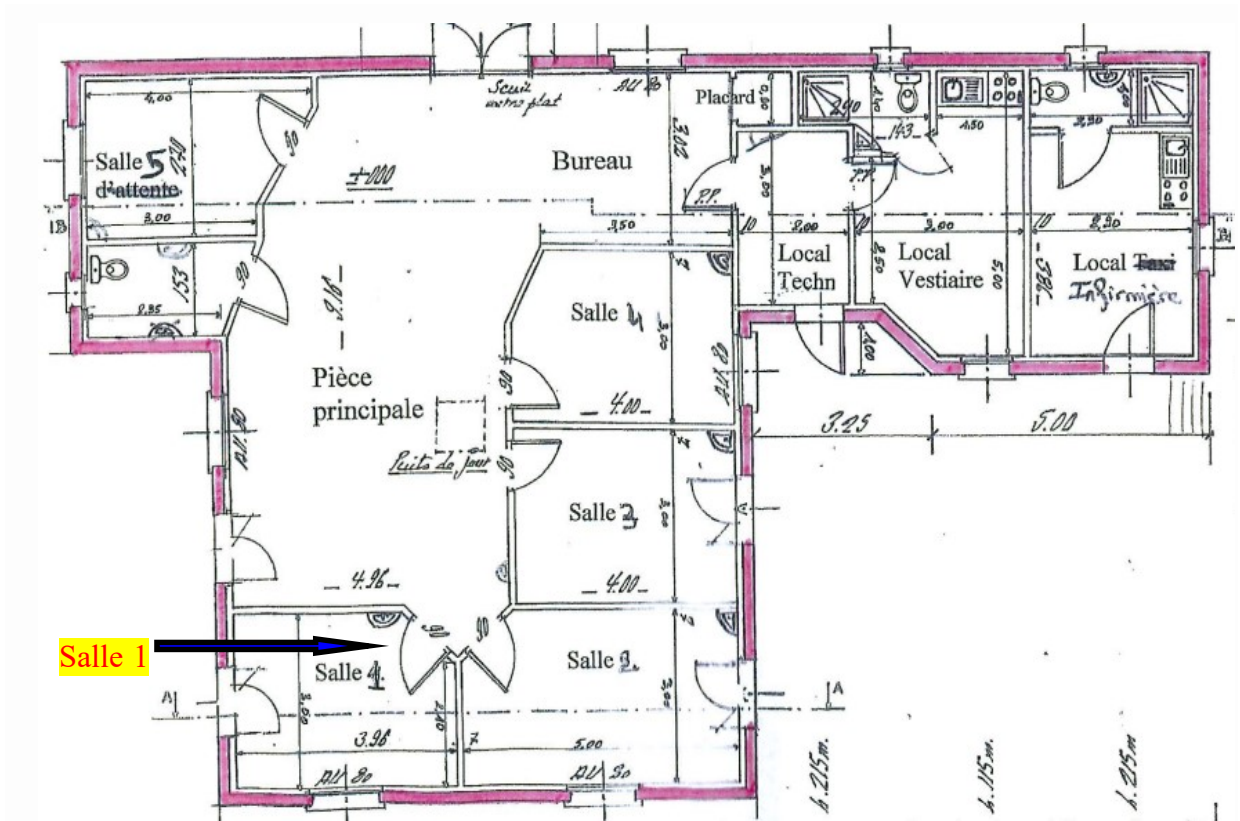
2. Location de la salle n°1 à l'espace de soins et de santé sis 12 ter rue Etienne Saby

Une prothésiste ongulaire et technicienne « cil à cil », Madame Paola Guelpa

Lieu-dit le Haras

86160 Champagné-Saint-Hilaire

est intéressée pour louer la salle n° 1, d'une superficie de 11,40 m², à l'espace de soins et de santé, 12 ter rue Etienne Saby 86160 Champagné-Saint-Hilaire, à compter du 1^{er} décembre 2022. Voir plan ci-dessous.



Madame Paola Guelpa nous a fourni son certificat de compétences.
Le maire propose un loyer mensuel d'un montant de 205 €, soit 2 460€ annuel.

Le maire, en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, a délégué, pour la durée de son mandat, pour « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans » (article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, alinéa 5°).

Cependant, Monsieur le Maire préfère une délibération ce jour.

Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal acceptent, à l'unanimité, que Monsieur le Maire signe le nouveau bail avec Madame Paola Guelpa

Lieu-dit le Haras

86160 Champagné-Saint-Hilaire

Pour la salle n° 1 du local de soins et de santé 12 ter rue Etienne Saby 86160 Champagné-Saint-Hilaire, à compter du 1^{er} décembre 2022 pour un loyer mensuel de 205 € (soit 2 460€ annuel) révisable selon les conditions du bail professionnel qui sera signé à l'étude de Maître Dominique Favreau à Gençay.

La séance est levée à 19H15.

Ont été prises les délibérations suivantes :

N° 078/2022 : Location d'un local au 12 ter rue Etienne Saby

Signatures

NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURE	MOTIF EN CAS D'EMPECHEMENT OU REFUS DE SIGNER
BOSSEBOEUF	Gilles	Maire		
DIDIER	Jacky	1 ^{er} adjoint		
FRANCOIS-DIT-SORTON	Nathalie	2 ^{ème} adjointe		
PIN	Olivier	3 ^{ème} adjoint		
MEMIN-NICOULLAUD	Nadine	4 ^{ème} adjointe		
COISCAUD	Vincent	Conseiller		
ROUSSEL	Hugo	Conseiller	Excusé	
FABA	Sylvie	Conseillère		
BAZILLE	Sylvie	Conseillère	Excusée	
INGWILLER	Éric	Conseiller	Excusé	
SIRE	Gladys	Conseillère		
LHOMMEAU	Thomas	Conseiller	Excusé	
BONNIN	Vincent	Conseiller	Excusé	